

Les différents types de contrats au service du développement économique de l'Afrique : le rôle de l'avocat

JEUDI 21 ET VENDREDI 22 JANVIER 2016



ABIDJAN

CÔTE D'IVOIRE



#UIAAbidjan

Séminaire organisé par l'UIA en collaboration avec l'Ordre des Avocats de Côte d'Ivoire

Réunir les avocats du monde

Depuis plus de 85 ans, l'Union Internationale des Avocats (UIA) défend la profession d'avocat et stimule les contacts internationaux, la coopération et l'échange de connaissances entre avocats, dans le respect de leur diversité culturelle et professionnelle.

Aujourd'hui, l'UIA regroupe plusieurs milliers de membres – avocats ou professionnels du droit – et des centaines de barreaux, fédérations et associations.

Rejoignez l'UIA et devenez membre du plus solide réseau d'avocats du monde

- Vous pourrez prendre part aux travaux des commissions de l'UIA en Droit des Affaires, Droits de l'Homme et Pratique Générale et partager votre expérience avec celles de professionnels venus de plus de 110 pays.
- Vous pourrez également vous mobiliser aux côtés de l'UIA qui, chaque année, apporte son soutien aux avocats qui ne peuvent exercer librement leur profession. Partout dans le monde où les droits de la défense sont menacés et où le bon fonctionnement de la justice est entravé, l'UIA fera entendre votre voix.

www.uianet.org

En adhérant sur place, l'UIA vous offre 50 % de réduction sur le montant de votre adhésion.

Introduction

Pour la première fois, la Côte d'Ivoire accueillera, les 21 et 22 janvier 2016, un séminaire organisé par l'Union Internationale des Avocats (UIA), ayant pour objectif d'aider les professionnels du droit à renforcer leur connaissance des différents contrats au service du développement économique de l'Afrique.

Au cours de cette rencontre, des spécialistes du nord et du sud dans le domaine du droit des affaires définiront le rôle économique de l'avocat en Afrique, dresseront le bilan des échecs et des réussites, formuleront des propositions. En résumé, il sera question de suggérer aux avocats de réinventer leur rôle pour le développement de l'Afrique. L'UIA accompagne les avocats dans l'ajustement de leur pratique professionnelle à l'évolution de leur environnement.



Mercredi | 20 | Janvier | 2016

19:30 COCKTAIL DE BIENVENUE

La maison des Avocats
Cocody II Plateaux, Abidjan
Côte d'Ivoire



Jeudi | 21 | Janvier | 2016

08:30 – 09:00 INSCRIPTION DES PARTICIPANTS

Sofitel Abidjan Hotel Ivoire

08 Bp 01 Abidjan 08, Boulevard Hassan II
Abidjan, Côte d'Ivoire

09:00 – 09:30 ACCUEIL ET MOT DE BIENVENUE

- **Luc ADJE**, Avocat, Ancien Bâtonnier, SCPA Adje – Assi – Metan, Abidjan, Côte d'Ivoire
- **Abbe YAO**, Bâtonnier de Côte d'Ivoire, SCPA Dogue – Abbe Yao & Associes, Abidjan, Côte d'Ivoire
- **Jean-Jacques UETTWILLER**, Président de l'UIA, UGGC Avocats, Paris, France

09:30 – 10:15 La nature des contrats issus du partenariat public privé (PPP)

Modérateur : • **Jean-François CHAUVEAU**, Avocat, Abidjan, Côte d'Ivoire

Orateurs :

- **Dr. Kabran APPIAH**, Professeur, Avocat, Abidjan, Côte d'Ivoire
- **Dr. Alain ABOA**, Maître assistante, Avocat, Abidjan Côte d'Ivoire

10:15 – 10:45 PAUSE CAFÉ

10:45 – 12:00 La concession des services publics à des sociétés privées : le nécessaire équilibre des obligations

Modérateur : • **Mohamed Lamine FAYE**, Avocat, Abidjan, Côte d'Ivoire

Orateurs :

- **Claude MENTENON**, Ancien Bâtonnier, Enseignant, Abidjan, Côte d'Ivoire
- **Ameth BA**, Bâtonnier du Sénégal, Dakar, Sénégal

12:00 – 13:00 La concession des services publics à des sociétés privées : les conséquences juridiques dans les relations avec la clientèle

Modérateur : • **Martin PRADEL**, Avocat, Paris, France

Orateurs :

- **Karim FADIKA**, Avocat, FDKA, Abidjan, Côte d'Ivoire
- **Dr. Raymond DOSSA**, Enseignant, Avocat, Cotonou, Benin

13:00 – 14:30 DÉJEUNER

14:30 – 15:45 Le financement des grands projets

Modérateur : • **Abbé YAO**, Bâtonnier de Côte d'Ivoire, SCPA Dogue – Abbe Yao & Associes, Abidjan, Côte d'Ivoire

Orateurs :

- **Stéphan ALAMOWITCH**, UGGC Avocats, Paris, France
- **Jean-François CHAUVEAU**, Avocat, Abidjan, Côte d'Ivoire

15:45 – 16:45 PAUSE CAFÉ

16:45 – 17:30 Les grands contrats

Modérateur : • **Marcel EZOUA**, Ex-DGA des Grands Travaux, Abidjan, Côte d'Ivoire

Orateurs :

- **Luc ADJE**, Avocat, Ancien Bâtonnier, SCPA Adje – Assi – Metan, Abidjan, Côte d'Ivoire
- **Dr. Emmanuel TANG**, Tang Law Firm, Yaoundé, Cameroun
- **Ibrahiman BERTÉ**, Ingénieur des travaux publics, DG Office National de l'Eau Potable, Côte d'Ivoire

20:00 DÎNER OPTIONNEL

La Croisette

Avenue Botreau-Roussel, Plateau, Abidjan, Côte d'Ivoire

09:00 – 09:15 INSCRIPTION DES PARTICIPANTS

Sofitel Abidjan Hotel Ivoire

08 Bp 01 Abidjan 08, Boulevard Hassan II
Abidjan, Côte d'Ivoire

09:15 – 10:15 Le contrat de franchise

Modérateur : • **Cyrille DJIKUI**, *Bâtonnier du Bénin, Cotonou, Bénin*

Orateurs :

- **Mohamed Lamine FAYE**, *Avocat, Abidjan, Côte d'Ivoire*
- **Dr. Aliou SALL**, *Professeur, Avocat, Nouakchott, Mauritanie*
- **Martin PRADEL**, *Avocat, Paris, France*

10:15 – 11:30 Les joint-ventures

Modérateur : • **Karim FADIKA**, *Avocat, FDKA, Abidjan, Côte d'Ivoire*

Orateurs :

- **Jean-Jacques UETTWILLER**, *Président de l'UIA, UGGC Avocats, Paris, France*
- **Pedro PAIS DE ALMEIDA**, *Vice-Président de l'UIA, Abreu Advogados, Lisbonne, Portugal*
- **Lutz HARTMANN**, *Belmont Legal, Francfort, Allemagne*

11:30 – 11:45 PAUSE CAFÉ

11:45 – 12:30 DÉBATS

Modérateurs : • **Jean-Jacques UETTWILLER**, *Président de l'UIA, UGGC Avocats, Paris, France* & **Dr. Cheick DIOP**, *Représentant National de l'UIA en Côte d'Ivoire, CD & Associés, Abidjan, Côte d'Ivoire*

12:30 – 13:00 CONCLUSIONS



Comité organisateur

Dr. Cheick DIOP

Représentant National de l'UIA en Côte d'Ivoire

CD & Associés

Abidjan, Côte d'Ivoire

T +225 22 41 22 66

E maitre@cd-avocat.net

Jean-Jacques UETTWILLER

Président de l'UIA

UGGC Avocats

Paris, France

T +33 1 56 69 70 00

E jju@uggc.com

Informations générales

LIEU DU SÉMINAIRE

SOFITEL ABIDJAN HOTEL IVOIRE

08 Bp 01 Abidjan 08, Boulevard Hassan II, Abidjan, Côte d'Ivoire
T +225 22 48 26 26

FRAIS D'INSCRIPTION

	Membres UIA		Non membres	
	≤ 21.12.2015	> 22.12.2015	≤ 21.12.2015	> 22.12.2015
Inscription standard Catégories 1 et 2 selon liste UIA**	350 €	400 €	400 €	450 €
Jeune avocat (<35)* Catégories 1 et 2 selon liste UIA**	300 €	350 €	350 €	400 €
Inscription standard Catégories 3 et 4 selon liste UIA**	250 €	300 €	300 €	350 €
Jeune avocat (<35)* Catégories 3 et 4 selon liste UIA**	200 €	250 €	200 €	250 €

* Merci de joindre un justificatif d'âge à votre formulaire d'inscription afin de bénéficier du tarif Jeune avocat.

** Selon l'IDH du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). La liste complète est disponible sur le site Web de l'UIA : www.uianet.org

Catégorie 3 : Afrique du Sud, Bangladesh, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Cambodge, Cabo Verde, Rép. du Congo, Egypte, El Salvador, Guinée Équatoriale, Gabon, Ghana, Guatemala, Guyana, Honduras, Inde, Indonésie, Irak, Kiribati, Kirghizistan, Laos, Maldives, Micronésie, Mongolie, Maroc, Namibie, Nicaragua, Palestine, Paraguay, Philippines, Samoa, São Tomé et Príncipe, Syrie, Tadjikistan, Timor-Leste, Turkménistan, Ouzbékistan, Vanuatu, Vietnam, Zambie

Catégorie 4 : Afghanistan, Angola, Bénin, Birmanie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, République Centrafricaine, Comores, Rép. Dém. du Congo, Rép. Dém. Corée, Côte d'Ivoire, Djibouti, Érythrée, Ethiopie, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Kenya, Lesotho, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Népal, Niger, Nigeria, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Îles Salomon, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Tchad, Togo, Uganda, Yémen, Zimbabwe.

Ces frais comprennent la participation au séminaire, le cocktail de bienvenue du mercredi 20 janvier 2016, les pauses café, le déjeuner du jeudi 21 janvier 2016 ainsi que la documentation du séminaire. Le dîner du jeudi 21 janvier 2016 n'est pas inclus dans les frais d'inscription. Merci de noter que le nombre de places pour ce séminaire est limité. Les organisateurs se réservent le droit de refuser des inscriptions dans l'éventualité d'un trop grand nombre de demandes de participation.

FORMATION CONTINUE

Les participants au séminaire pourront obtenir des points dans le cadre de la formation continue. Chaque participant recevra un certificat de participation à la fin du séminaire. Pour plus d'information, merci de contacter l'UIA.

LANGUE

Les sessions de travail seront en **français**, sans traduction simultanée.

RÉSERVATION D'HÔTEL

Un nombre limité de chambres a été pré-réservé à un tarif préférentiel. Merci de contacter directement l'hôtel pour effectuer les réservations. Afin de garantir votre réservation, merci de bien vouloir communiquer un numéro de carte de crédit. Veuillez noter que le nombre de chambres étant limité, nous vous recommandons d'effectuer votre réservation le plus rapidement possible.

Hôtels

Tarifs

SOFITEL ABIDJAN HOTEL IVOIRE	Chambre simple classique	CFA 157 500 (env. 240€)
08 Bp 01 Abidjan 08	Chambre simple supérieure	CFA 172 600 (env. 263€)
Boulevard Hassan II	Chambre simple deluxe	CFA 197 500 (env. 301€)
Abidjan, Côte d'Ivoire	Suite « Junior » occupation simple	CFA 226 400 (env. 345€)
T +225 22 48 26 26	Suite « Prestige » occupation simple	CFA 276 200 (env. 421€)
F +225 22 44 65 18		
E H8844@sofitel.com		

Petit-déjeuner et taxes inclus

Merci de télécharger le formulaire de réservation du site : www.uianet.org

CONDITIONS D'ANNULATION

VISAS

Toute annulation fera l'objet d'une retenue de 50 % du montant perçu et devra parvenir par écrit à l'Union Internationale des Avocats (UIA) **avant le 21 décembre 2015**. Il ne sera procédé à aucun remboursement pour toute annulation reçue après cette date.

Toute personne souhaitant recevoir une lettre d'invitation pour participer au séminaire devra s'inscrire et s'acquitter des frais d'inscription **avant le 21 décembre 2015**, afin d'assurer l'obtention du visa dans les délais impartis.

Toute annulation due à un refus de visa fera l'objet d'un remboursement de 100 % du montant perçu moins 50 € pour frais de dossier à condition que l'inscription et le règlement de l'intégralité des frais d'inscription aient été perçus par l'UIA **avant le 21 décembre 2015**.

Pour toute inscription reçue après cette date, toute annulation due à un refus de visa fera l'objet d'un remboursement de 50 % du montant perçu moins 50 € pour frais de dossier.

Toute annulation due à un refus de visa devra parvenir par écrit à l'UIA **avant le séminaire** et accompagnée d'une **preuve de refus d'obtention de visa**.

Il ne sera procédé à aucun remboursement pour une annulation reçue après le séminaire ou sans preuve de refus de l'obtention de visa, ou dans le cas où votre visa serait délivré après le séminaire.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Toute inscription reçue par l'Union Internationale des Avocats (UIA) et accompagnée du règlement intégral des frais correspondant aux manifestations choisies sera confirmée par écrit.

L'UIA se réserve le droit, à tout moment et à son entière discrétion, sans avoir à fournir de raison, d'annuler ou de reporter le séminaire à une date ultérieure, de changer le lieu et/ou le programme du séminaire, d'apporter des corrections ou des modifications aux informations publiées dans le programme du séminaire et d'annuler toute invitation à participer au séminaire. L'UIA ne sera nullement tenue par responsable des frais éventuels occasionnés par l'annulation de l'hébergement ou du transport. **L'UIA recommande vivement aux participants d'utiliser les prestations modifiables et/ou remboursables, ainsi que de souscrire une assurance annulation.**

Ni l'UIA, ni aucun de ses responsables, employés, agents, membres ou représentants, ne pourront être tenus pour responsables de toute perte ou dommage, de quelque nature que ce soit, subi (directement ou indirectement) par un participant, un accompagnant ou un tiers suite à une annulation, un changement, un report ou une modification.

Ni l'UIA, ni aucun de ses responsables, employés, agents, membres ou représentants ne pourront être tenus pour responsables de toute perte ou dommage, de quelque nature que ce soit, subi (directement ou indirectement) par un participant ou un accompagnant, sauf en cas de décès ou de lésions corporelles dus à une négligence grave de l'UIA.

Le rapport contractuel entre l'UIA et chaque participant en relation avec le séminaire est soumis à la loi française, à l'exclusion de tout autre droit. Les Tribunaux de Paris sont seuls compétents.

FORMALITÉS

Il appartient au participant de s'assurer qu'il est en règle avec les formalités de police, de douane et de santé pour son voyage. Un participant qui ne pourrait participer au séminaire, parce qu'il n'a pas pu embarquer sur un vol ou tout autre moyen de transport, faute de présenter les documents exigés (passeport, visa, certificat de vaccination...) ne pourrait prétendre à aucun remboursement.

CAS DE FORCE MAJEURE

On entend par cas de force majeure tout événement extérieur aux parties présentant un caractère à la fois imprévisible et insurmontable qui empêcherait l'UIA, les participants, l'agence ou les prestataires de services impliqués dans l'organisation du séminaire, d'exécuter tout ou partie des obligations prévues dans la présente convention. Il en sera notamment ainsi en matière de grève des moyens de transport, du personnel hôtelier, des aiguilleurs du ciel, d'insurrection, d'émeute et de prohibition quelconque édictée par les Autorités.

Il est expressément convenu qu'un cas de force majeure suspend, pour les parties, l'exécution de leurs obligations réciproques. Parallèlement, chacune des parties supporte la charge de tous les frais qui lui incombent et qui résultent du cas de force majeure.

SANTÉ

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de problème de santé antérieur au séminaire pouvant entraîner des complications ou aggravations durant l'ensemble du séjour tel que : grossesse, problèmes cardio-vasculaire, toutes allergies, régimes alimentaires particuliers, les affections en cours de traitement non encore consolidées à la date du début du séminaire, maladie psychique ou mentale ou dépressive ... (Liste non exhaustive).

Les différents types de contrats au service du développement économique de l'Afrique : le rôle de l'avocat

Jeudi 21 janvier et vendredi 22 janvier 2016

ABIDJAN, CÔTE D'IVOIRE

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Inscrivez-vous en ligne www.uianet.org

ou compléter et renvoyer ce formulaire par e-mail, fax, ou poste à :

UNION INTERNATIONALE DES AVOCATS

25 rue du Jour, 75001 Paris, France

Tél. : +33 1 44 88 55 66 ■ Fax : +33 1 44 88 55 77 ■ E-mail : uiacentre@uianet.org



Inscrivez-vous en ligne

MEMBRE INDIVIDUEL UIA : M I - - - - -

Merci de préciser votre numéro de membre (numéro indiqué sur votre carte de membre ou sur votre appel à cotisation)

Nom :

Prénom :

Cabinet :

Adresse :

Code postal : Ville :

Pays :

Tél. : Fax :

E-mail :

Date de naissance :

N° TVA intracommunautaire :

Demandes spécifiques (régimes alimentaires spéciaux, allergies, handicaps, etc.) :

Horaires arrivée/départ et numéros de vols :

Hôtel :

A. FRAIS D'INSCRIPTION AU SÉMINAIRE

	Membres UIA		Non membres	
	≤ 21.12.2015	> 22.12.2015	≤ 21.12.2015	> 22.12.2015
• Inscription standard Catégories 1 et 2 selon liste UIA**	350 €	400 €	400 €	450 €
• Jeune avocat (<35)* Catégories 1 et 2 selon liste UIA**	300 €	350 €	350 €	400 €
• Inscription standard Catégories 3 et 4 selon liste UIA**	250 €	300 €	300 €	350 €
• Jeune avocat (<35)* Catégories 3 et 4 selon liste UIA**	200 €	250 €	200 €	250 €

* Merci de joindre un justificatif d'âge à votre formulaire d'inscription afin de bénéficier du tarif Jeune avocat.

** Selon l'IDH du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Liste des pays de catégories 3 et 4 en page 5 du programme. La liste complète est disponible sur le site Web de l'UIA : www.uianet.org

B. ACTIVITÉS SOCIALES DU SÉMINAIRE

Merci d'indiquer ci-après les activités sociales **incluses dans les frais d'inscription** auxquelles vous souhaitez participer :

Cocktail de bienvenue – mercredi 20 janvier 2016

Déjeuner – jeudi 21 janvier 2016

C. ACTIVITÉ OPTIONNELLE

(**non-incluse** dans les frais d'inscription)

Dîner optionnel – jeudi 21 janvier 2016

• **Veillez me réserver place(s) pour le dîner**

80 € x ___ / pers

Total (C) €

C. TOTAL

TOTAL (A) – Frais d'inscription €

TOTAL (C) – Activité optionnelle €

TOTAL (A+C) €

D. CONDITIONS GÉNÉRALES ET CONDITIONS D'ANNULATION

Le/la Soussigné(e) confirme avoir pris connaissance et accepté les **conditions d'annulation** ainsi que les **conditions générales** figurant sur la page 6 du programme d'inscription. L'inscription ne sera prise en compte qu'après réception du paiement.

Le participant est conscient que son image et/ou sa voix pourront être captés, enregistrés ou filmés pendant toute la durée du congrès et concède à l'UIA, en signant ce formulaire d'inscription, le droit d'exploiter, de reproduire et de diffuser les images et enregistrements par tous moyens connus ou inconnus et sur tous types de supports, pour une durée illimitée et ce, à titre totalement gracieux.

E. MÉTHODES DE PAIEMENT

Par chèque bancaire en € à l'ordre de l'UIA, adressé à : UIA – 25, rue du Jour – 75001 Paris – France

Par virement bancaire en €, sans frais pour le bénéficiaire, en faveur de l'Union Internationale des Avocats, avec la référence "Séminaire Abidjan 2016", à la banque et sur le compte :

Société Générale – Paris Elysées Entreprise
91 avenue des Champs Elysées – 75008 Paris – France
BIC / SWIFT N°: SOGEFRPP
IBAN : FR76 3000 3033 9200 0503 4165 164

Par carte bancaire : Visa Mastercard

N° de carte : _ _ _ _ _

Date d'expiration : _ _ / _ _ Cryptogramme : _ _ _ _

Titulaire de la carte :

J'autorise l'Union Internationale des Avocats à débiter la carte bancaire susmentionnée d'un montant de : € (EUR)

Date : / /

Signature :